

Séance du mardi 06 décembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	34	36

Date de la convocation
29 novembre 2016

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication

L'an deux mille seize et le mardi six décembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FITAN Jacques, FEUILLET-GALABERT Patricia, DUPOUY André, LANNE-SOUBIRAN : Jocelyne SANSON (suppléante de IMBERT Yves), LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, MARQUE Magali, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), LE HOUGA : MENACQ Bernard (pouvoir à SANSON Jocelyne), MANCIET Aline (pouvoir à FEUILLET-GALABERT Patricia), TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

Absents : LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MANCIET : MUNOZ Sophie et SOULES Philippe.

OBJET DE LA DELIBERATION : Projet de bassin nautique, engagement des études de programmation et de l'Avant Projet Sommaire

Madame la Présidente rappelle l'état d'avancement du projet de création d'un bassin nautique sur le territoire communautaire. Elle indique que conformément aux souhaits exprimés lors de différentes réunions de travail des simulations de plans de financements ont été élaborées afin de mesurer la faisabilité financière d'un projet de bassin nordique 6 couloirs. Elle souligne ensuite le fait que ces plans de financement restent hypothétiques, dans la mesure où seul un dépôt en bonne et due forme pourra permettre une instruction et donc le cas échéant la délivrance d'arrêtés d'attribution de subvention par les partenaires institutionnels.

Elle précise que pour respecter cette étape administrative incontournable, les financeurs doivent disposer d'un dossier suffisamment avancé. Ainsi, pour la création du projet de bassin nordique, un dossier au stade APS (Avant Projet Sommaire) est nécessaire. Au regard du montant du projet celui-ci passe nécessairement par la mise en œuvre d'un concours de maîtrise d'œuvre et la réalisation éventuelle d'études techniques complémentaires accompagné d'un travail de programmation.

Elle indique également l'ensemble des contributions proposées par la commune de Nogaro dont notamment l'accompagnement de ces missions par un fonds de concours évalué à ce stade du dossier à 60 000 euros et rapporte les échanges survenus lors de la commission « Finances et personnel » réunie le 22 novembre dernier qui a émis un avis favorable à l'engagement de ces missions afin de disposer d'un plan de financement arrêté. L'estimatif financier des études de programmation et de concours de maîtrise d'œuvre établi par le bureau d'études qui a accompagné l'étude de faisabilité est également rapporté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 5 voix contre, **ACCEPTE** l'engagement des études de programmation et de concours de maîtrise d'œuvre dans l'objectif de disposer d'un plan de financement permettant de décider ou non de l'engagement du projet, sous réserve du versement d'un fonds de concours de la commune de Nogaro sur ces missions,

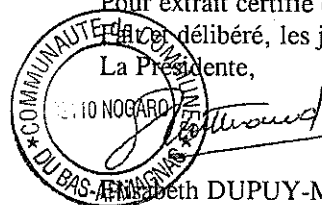
APPROUVE l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017,

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Elle a été délibérée, les jour, mois et an susdits,

La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.